

CONFERENCE MINISTERIELLE

Original: anglais

Deuxième session

Genève, 18 et 20 mai 1998

PAYS-BAS

Déclaration distribuée par Mme Anneke Van Dok-Van Weele
Ministre du commerce extérieur

Pour les Pays-Bas, la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC et la commémoration du cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral sont une bonne occasion pour toutes les parties de confirmer leur attachement au processus mondial de libéralisation du commerce. Nous devrions nous efforcer d'éliminer dans toute la mesure du possible les obstacles à la libre circulation des biens et des services, dans le cadre d'un système multilatéral fondé sur des règles qui offre à tous des conditions équitables et prévisibles. Ainsi, le commerce international conduira à une division optimale du travail au plan international, et donc au développement durable et à la prospérité de tous les participants.

Les Accords de l'OMC qui ont été adoptés à Marrakech ont énormément contribué à renforcer le système commercial multilatéral en nous permettant d'ouvrir encore plus nos marchés et en clarifiant et en renforçant les disciplines pertinentes. Un élément déterminant dans ce contexte a été l'établissement du mécanisme de règlement des différends de l'OMC. La mise en oeuvre intégrale des accords, y compris le respect loyal des décisions des groupes spéciaux et des constatations de l'Organe d'appel, est essentielle si nous voulons assurer la crédibilité du système commercial multilatéral et protéger les avantages qui en résultent.

Les Conférences ministérielles de l'OMC sont très importantes pour maintenir l'impulsion donnée au processus de libéralisation du commerce. Lors de la présente Conférence, nous devrions arriver à un équilibre entre la mise en oeuvre intégrale des accords existants d'une part et nos activités futures d'autre part. Les activités futures découlent du programme de travail convenu, mais nous devrions dans le même temps continuer d'étudier et de traiter les nouvelles questions qui méritent d'être soumises à l'OMC et déterminer s'il y a lieu de conclure d'autres accords dans le cadre de l'Organisation. Les Pays-Bas sont favorables à l'idée de lancer une nouvelle série de vastes négociations commerciales multilatérales en l'an 2000 qui, dans un délai raisonnable, devraient aboutir à un ensemble de résultats profitables à toutes les parties.

Quels que soient les avantages procurés par le processus de libéralisation du commerce, toutes les parties concernées devront faire des efforts particuliers pour en assurer la poursuite. A cet égard, je mentionnerai en particulier deux éléments: premièrement, l'importance de l'intégration complète des pays en développement au système commercial multilatéral; deuxièmement, la nécessité d'avoir un dialogue approfondi avec le grand public et d'accroître la transparence à l'OMC, de façon que le public puisse mieux comprendre les avantages résultant de la libéralisation du commerce et ait la possibilité de

avancés du point de vue économique, mais plutôt maintenir en permanence le dialogue afin d'arriver à un consensus au sujet des dispositions à prendre pour arriver à une libéralisation complète des échanges. Dans ce contexte, je soulignerai qu'il est important d'engager une nouvelle série de négociations globales et de parvenir à un ensemble de résultats équilibrés reflétant aussi les intérêts des pays en développement. En particulier, nous devrions poursuivre et intensifier nos efforts en vue d'une intégration complète des pays les moins avancés, conformément à ce qui a été convenu à la Conférence ministérielle de Singapour et à la Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés qui a eu lieu en octobre 1997. Je salue le rapport du Directeur général à ce sujet. Cela ne doit cependant pas marquer la fin du processus, mais un point de départ pour redoubler d'efforts en vue d'accroître l'accès aux marchés pour ces pays et les aider à tirer pleinement profit du commerce international.

Il est tout aussi important que tant l'OMC que les gouvernements nationaux entretiennent un dialogue approfondi avec le grand public et les organisations non gouvernementales en vue d'exposer les avantages du système commercial multilatéral. Les Membres de l'OMC, essentiellement au niveau national, mais aussi de manière collective dans le cadre de l'Organisation, devraient prêter attention aux questions ou préoccupations que le public peut avoir à formuler et être pleinement conscients des intérêts des consommateurs qui, en fin de compte, sont les bénéficiaires du processus de l'OMC. Nous devrions absolument éviter une situation dans laquelle l'OMC est perçue comme une forteresse constituée de technocrates du commerce mus par une idée fixe, qui concluent des accords en secret sans se soucier des intérêts du grand public. Une plus grande transparence de la prise de décisions à l'OMC aidera à atteindre cet objectif.

Plus précisément, l'OMC et les autres organisations pertinentes devraient tenir compte des préoccupations des consommateurs concernant la protection de l'environnement et de la santé des personnes et des animaux, la préservation des végétaux, la défense des droits syndicaux, etc. En ce qui concerne le commerce et l'environnement, il importe que les travaux du Comité du commerce et de l'environnement aboutissent rapidement à des résultats tangibles dans des domaines comme le rapport entre les règles de l'OMC et les accords environnementaux multilatéraux et l'étiquetage. S'agissant des autres préoccupations des consommateurs, certaines d'entre elles sont directement liées à la politique commerciale, d'autres ne le sont qu'indirectement ou vaguement.

Des préoccupations très diverses devront être prises en compte par le biais de politiques différentes ne s'inscrivant pas toutes forcément dans le cadre de l'OMC. Toutefois, il nous faudra comprendre qu'il est dans notre intérêt à tous d'examiner sérieusement les préoccupations légitimes des consommateurs et de rechercher de manière constructive une approche commune pour en tenir compte. Les gouvernements et l'OMC devraient pour le moins faire en sorte que les consommateurs puissent effectuer leurs propres choix en connaissance de cause grâce à la certification, à l'étiquetage, etc.

Quoi que nous fassions, nous ne pouvons et nous ne devrions pas prétendre que la politique commerciale peut être menée sans tenir compte des autres questions qui se posent à nos sociétés. Si sur ce point nous échouons, nous pourrions faire perdre au système commercial multilatéral une grande partie du soutien dont il bénéficie et nous compromettrions les progrès futurs de la libéralisation du commerce.

Je suis persuadée que si nous réussissons à relever les défis susmentionnés, nous serons en mesure de consolider les fondements de l'OMC et de maintenir l'impulsion donnée au processus multilatéral de libéralisation du commerce, dans l'intérêt de tous.
